

Des espaces « no kids » à l'exclusion des enfants de l'espace public : la CNCDH appelle à replacer l'enfant au cœur de la société

Adopté à l'unanimité lors de son Assemblée plénière du 2 juillet 2026, le nouvel avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) tire la sonnette d'alarme sur le phénomène préoccupant des espaces dits « no kids » ou « adults only ». De l'hôtellerie aux transports, ces offres commerciales interdisant l'accès aux enfants se multiplient, révélant une exclusion plus systémique de ces derniers de l'espace public.

Cet avis fait suite à une saisine de la Haute-Commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry, qui refuse que l'on banalise ce qui est en réalité une question de société.

« La banalisation des espaces « no kids » illustre une inquiétante domination adulte, que l'on appelle l'adultisme, où l'enfant est perçu, soit comme un être en danger, soit comme un élément qui dérange »

Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH

Pour la CNCDH, cette disparition progressive des enfants de l'espace public s'explique par la convergence de plusieurs facteurs sociétaux :

- Un espace urbain pensé avant tout pour l'automobile au détriment des piétons.
- Une angoisse des parents par rapport à la sécurité des enfants, conduisant à une protection parfois excessive et à la création d'« enfants d'intérieur ».
- Une intolérance d'une partie de la population face aux enfants, de plus en plus perçus comme des sources de nuisances.

Une exclusion aux conséquences graves et inégalitaires

Cette invisibilisation porte atteinte au respect des droits fondamentaux des enfants et à leur développement. Elle favorise la sédentarité, détériore leur santé mentale (hausse des troubles anxieux et de l'isolement) et freine considérablement l'apprentissage de leur autonomie.

La CNCDH souligne en outre que cette exclusion est socialement très inégalitaire. Elle frappe de plein fouet les enfants issus de milieux défavorisés qui dépendent des espaces publics gratuits, les jeunes racisés soumis à la stigmatisation, les filles entravées par des stéréotypes de genre, ainsi que les enfants en situation de handicap pour qui l'accessibilité reste un obstacle majeur.

Repenser la ville sous le prisme de l'équidignité

Alors que l'exclusion liée à l'âge constitue une discrimination selon le droit pénal, la CNCDH dénonce une ségrégation générationnelle et enjoint les pouvoirs publics à repenser nos espaces communs.

Rappelant que l'enfant est un sujet de droit à part entière, la CNCDH invite les pouvoirs publics à réaménager les territoires en s'appuyant sur le principe d'équidignité, pour que chaque enfant puisse y jouer, s'y déplacer et y grandir librement et légitimement.

Verbatim de Sarah El-Haïry, Haute-Commissaire à l'Enfance

« J'ai saisi la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur la tendance du No Kids parce que je refuse que l'on banalise ce qui est en réalité une question de société.

L'avis rendu aujourd'hui est clair : la place des enfants dans notre société n'est pas une variable d'ajustement. Un enfant n'est ni une nuisance, ni un problème à tenir à distance. C'est un sujet de droit.

À force de vouloir des lieux sans enfants, nous finirons par construire une société sans enfance. Ce serait une faute collective.

Je respecte la liberté d'entreprendre. Mais je refuse que l'exclusion des enfants devienne un argument commercial ou un marqueur de modernité. Une société apaisée n'est pas une société où l'on cache les enfants ; c'est une société qui apprend à vivre avec eux.

L'avis de la CNCDH le confirme : les enfants ont le droit d'occuper pleinement l'espace public, d'y être accueillis et considérés. Ils ne sont pas des citoyens de seconde zone.

Cet avis conforte le combat que je mène depuis le premier jour. Avec le prix Le Choix des Familles, nous valorisons d'ailleurs celles et ceux qui font le choix de l'accueil plutôt que de l'exclusion. Avec le Code de l'enfance que nous rédigeons actuellement, nous voulons inscrire durablement les droits des enfants au cœur de notre droit.

Le débat sur le No Kids dépasse largement quelques établissements. Il pose une question simple : quelle société voulons-nous transmettre ? Une société qui s'adapte aux enfants ou une société qui demande aux enfants de disparaître ? Mon choix est clair : une République qui fait une place à tous ses enfants ! »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale française de promotion et de protection des droits de l'homme, accréditée auprès des Nations Unies.

Institution indépendante, collégiale et pluraliste, la CNCDH remplit trois missions : Conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire ; Contrôler l'effectivité des engagements de la France en la matière et Sensibiliser et éduquer aux droits humains.